

REGLEMENT DES FACTURES

Chaque trimestre fait l'objet d'une facturation :

1er trimestre – OCTOBRE / 2e trimestre – JANVIER / 3e trimestre – AVRIL

Vous avez différentes possibilités pour régler ces factures trimestrielles :

1. paiement de la totalité de la facture dans le mois qui suit sa réception
2. paiement par virement automatique sur le compte bancaire du collège. Le collège n'est pas autorisé à prélever votre compte, **c'est à vous de faire la démarche auprès de votre banque** à l'aide des RIB du collège. Indiquer de préférence le nom de l'enfant si celui-ci est différent de l'adulte payeur.
En 9 mensualités de septembre à mai inclus + le solde restant à payer en juin.
Un document sera joint à la facture du 3e trimestre pour fixer le montant de la dernière mensualité (juin)

	Montant à virer / mois
EXTERNE	110 €
DP 4 Jours	230 €
DP 5 Jours	260 €
DP PAI	170 €

Ajouter à ce montant mensuel :

10.40 € si vous avez choisi l'option 2

18 € si vous avez choisi l'option 3

33 € si votre enfant est scolarisé en 3^e prépa-métiers pour le transport à Wittenheim.

Si vous optez pour le virement automatique, nous vous signalons que les factures trimestrielles vous seront adressées à titre d'information et qu'elles ne devront pas faire l'objet d'un règlement supplémentaire.

L'envoi des factures se fera UNIQUEMENT par Ecole Directe et seul le responsable « payeur » pourra visualiser le détail de la facture.

RIB : (disponibles sur le site du collège. Rubriques « informations » puis « facturation »)

ELEVES EXTERNES

Pour les élèves externes qui souhaitent prendre un repas au collège, les tickets sont en vente auprès de Mme SAHIN à partir de 7h30 et durant les récréations. **Prix du ticket : 9.50 €**

Le ticket sera demandé à l'élève lors de son passage au self par l'assistant d'éducation. Inutile de s'inscrire ou de réserver à l'avance.